

épargné et le saint orateur lui a prédit qu'il se briserait contre le roc de l'Eglise; tel a été le sort de tous les persécuteurs de l'Eglise du Christ.

Voulons-nous savoir quelle est l'appréciation que les journaux dévoués à l'impiété font des pèlerinages et en particulier de celui de Lourdes. Nous la trouvons en deux mots dans un récent article de M. Louis Veillot:

" Ces journaux (le *Temps* et le *Journal des Débats*), dit ce vigoureux publiciste, signalent deux choses: 1o. L'abrutissement progressif du peuple français, prouvé par le grand nombre des pèlerinages; c'est l'objet de leurs larmes. 2o. La décadence du fanatisme, constatée par le petit nombre des pèlerins; c'est le sujet de leur joie....."

Ainsi le peuple français s'abrutit parce qu'il se montre pieux et qu'il met sa confiance en la Sainte Vierge. Nous, peuple catholique du Canada, nous rions de ces élucubrations de cerveaux fêlés et nous savons qu'il n'y a rien de plus brute que l'impie.

Quant au petit nombre des pèlerins nous savons à quoi nous en tenir. Nos lecteurs connaissent des chiffres qui parlent hautement.

— Il nous arrive d'Europe une nouvelle qui a dû remplir d'une bien douce joie le cœur du Saint-Père et de tous les catholiques de la terre. C'est celle de l'adhésion de Mgr. Hefelé aux décisions du Concile du Vatican.

Mgr. Hefelé, évêque de Rottembourg, s'était, comme on le sait, rangé parmi les opposants du Concile, et déjà les *Vieux-Catholiques* de l'Allemagne le comptaient pour un des leurs. Mais voilà que leur espoir est frustré, Mgr. Hefelé a prononcé lui aussi son "*Rome a parlé*" et renvoie ainsi à leur honte ceux qui croyaient l'entraîner dans leur schisme.

Il vient de donner la preuve de son adhésion, en signant avec tous les archevêques et évêques le mémoire sur la situation actuelle de l'Eglise catholique dans l'Empire allemand. C'est-à-dire qu'il adhère purement et simplement avec tous ses collègues aux décrets du Concile. Les *Vieux-Catholiques* en jettent feu et flamme.

La législature provinciale poursuit activement ses importants travaux. Dans la séance du 18 courant surtout l'agriculture et les industries annexes ont eu une large part.

M. Trudel, député de Champlain, a demandé au Gouvernement s'il a l'intention d'adopter les suggestions faites, l'an dernier, par le Comité spécial chargé d'examiner les meilleurs moyens de développer l'industrie de cette Province, et notamment les industries annexes de la Ferme. Ces suggestions sont ainsi conçues:

" 1o. La formation, par cette honorable Chambre, au commencement de chaque Session, d'un comité permanent chargé de s'occuper spécialement des industries de cette Province.

" 2o. La tenue, par ce Comité, d'une enquête concernant l'industrie, et plus spécialement touchant les industries à créer, celles qui existent déjà mais qui ne sont pas développées suffisamment, et les causes qui entravent le progrès de ces industries. La dite enquête devra être tenue de la même manière que celle qui a été ci-devant tenue au sujet de l'agriculture et de la colonisation. Votre Comité recommande surtout qu'une série de questions concernant ces matières, soit proposée par des hommes compétents, sous la direction du Département d'agriculture et adressées à tous les principaux industriels et à toutes les personnes en état de donner des renseignements utiles, afin que les réponses à ces questions puissent aider les travaux du Comité que votre honorable Chambre pourra juger nécessaire de nommer à

une prochaine Session."

L'Hon. M. Chauveau répondit que cet important sujet avait été oublié dans la formation des différents comités permanents, mais que cela se fera à la présente Session.

M. Trudel demande encore si c'est l'intention du Gouvernement de prendre des mesures pour répandre plus efficacement l'instruction agricole dans cette Province.

L'Hon. M. Chauveau croit qu'il serait difficile de faire plus qu'il n'a été fait jusqu'à aujourd'hui pour répandre l'enseignement agricole, sans s'exposer à des dépenses inutiles.

Le 19, le ministère a présenté un projet de loi sur les élections que l'on peut résumer ainsi: Les élections se feront en un seul et même jour dans toute la Province. La qualification des membres est réduite de £500 sterling à \$2000, et celle des électeurs reste la même. Au nombre des personnes privées du droit de vote par l'ancienne loi, on ajoute les magistrats de district.

M. Gérin, député de St. Maurice, demande un état du nombre des limites de bois concédées depuis le 12 décembre 1871, les noms des personnes qui les ont concédées et l'étendue en milles carrés de chacune de ces limites. Il s'élève fortement contre le système des ventes privées et donne les raisons qui lui font préférer les ventes publiques, comme le prouvent les sommes immenses obtenues de ces ventes dans la Province d'Ontario.

L'Hon. M. Chauveau répond qu'il n'a aucune objection à produire les renseignements demandés; mais que l'on devrait attendre qu'ils fussent remis devant la Chambre pour discuter la question.

M. Joly proposa un amendement à la motion de M. Gérin, demandant que le sujet soit référé à un Comité spécial; mais l'Orateur décida que cet amendement n'était pas dans l'ordre. M. Joly donna alors avis de sa motion pour mercredi.

Le 20, M. Bachand demanda copie de toute correspondance concernant le rapport des arbitres de la Puissance entre Québec et Ontario. Il déplore les délais apportés à la production de ces documents et dit que si notre Gouvernement avait fait autant de diligence que celui d'Ontario, il aurait été fortement appuyé par l'opinion publique.

L'Hon. M. Chauveau répond que le Gouvernement n'a pas négligé cet important sujet, et qu'il a pris les moyens de protéger efficacement les intérêts de la Province.

M. Joly soumet un rapport déclarant que M. Cauchon était propriétaire de l'asile de Beauport et comme tel contracteur du Gouvernement, lorsqu'il a été élu aux dernières élections générales pour cette Province, et demande que l'affaire soit remise au Comité des privilèges et élections. La discussion du sujet est remise au lendemain.

Le 21, sur motion de l'Hon. M. Chauveau, il est nommé un comité permanent qui devra s'enquérir spécialement des différentes industries de cette Province, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Nous sommes vraiment heureux de voir le Gouvernement prendre cette initiative, c'est un bon commencement; mais rappelons-nous qu'il ne suffit pas de faire de beaux discours il faut agir et agir activement.

M. Joly propose ensuite sa motion demandant la formation d'un comité pour s'enquérir de l'administration des bois et forêts.

De longs débats s'en suivirent. L'opposition, voulant évidemment livrer une bataille rangée au ministère, appela tous ses partisans sous les armes, et pendant quelque temps elle lança un feu bien nourri contre la phalange ministérielle. M. Joly ouvrit la bataille et ne ménagea aucunement ses munitions.